

Compte rendu Conseil Municipal du 13/02/2023

Ouverture de séance 18h35.

Présents : Frédéric Caussil – Bruno Pallarès – Sophie Bazin – Christine Crépon – Jean-Christophe Dupoux – Lucie Got – Paul Nougaret – Michel Garcia – Michel Pronost – Annie Sauvaire – Valère Cacheux

Absents excusés : Aline Champsaur (procuration M. Pronost) – Fanny Bouys (procuration Frédéric Caussil) – Antoine Sauvaire

Mme Armelle Coudougnac, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Valère Cacheux

Point n°1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Décembre 2022

VOTE : POUR 12 ABSTENTION 1

Point n°2 : Budget 2023 – ouverture des crédits d'investissement

Autorisation à donner à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent 2022 : Soit jusqu'à hauteur d'une somme de 271579,84 € pour un budget prévisionnel de 1026079,35€.

VOTE : POUR 13

Point n°3 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le comptable public a adressé la liste des produits irrécouvrables : montant de 8 398,45 € correspondant à des titres de recette émis à l'Épicerie du Petit Bois (années 2008 et 2009). Cette somme étant non recouvrable (liquidation de l'établissement), il faut admettre en non-valeur cette somme afin de l'effacer des comptes et prévoir les crédits nécessaires au budget 2023.

VOTE : POUR 13

Point n°4 : Ecoles : tarification temps cantine pour repas allergique et remboursement Mme Capano

Il est présenté une tarification de temps de cantine (évaluée à 1,58€ pour les résidents et à 2,10€ pour les non résidents) concernant les enfants présentant des allergies alimentaires (dans le cadre de PAI = Projet d'Accueil Individualisé), et pour lesquels les parents fournissent un repas adapté.

Cette tarification, identique à celle de la garderie, correspond à l'accueil des enfants pendant le temps du repas dans les locaux de la cantine.

VOTE : POUR 13

Les parents souhaitaient le retour de la serviette en tissu lavable à la cantine : Mme Capano a fait l'achat d'un système de rangement des serviettes à accrocher à la cantine et il convient de la rembourser de la somme de 43,16€.

VOTE : POUR 13

Point n°5 : Déclaration d'intention d'aliéner – réactualisation du prix de préemption

Présentation d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant un apport en société pour un montant de 215 830 €. La parcelle concernée avait déjà été préemptée (emplacement réservé n°34 inscrit au Plan Local d'Urbanisme). A présent, le propriétaire réitère sa vente à un prix plus élevé.

Il est donc proposé de maintenir la préemption de ce bien pour un motif d'intérêt général tout en réactualisant le prix (107,38 €/m² soit un montant de 12 241,32 €).

VOTE : POUR 11 ABSTENTION 2

Point n° 6: Renouvellement du parc de photocopieurs Mairie – Ecoles

Présentation de plusieurs devis concernant un nouveau contrat de crédit-bail pour 3 photocopieurs (2 pour la mairie, 1 pour l'école). Après analyse des offres, proposition du prestataire FMB pour une somme de 726,36€/ trimestre, et un engagement pour 5 ans.

VOTE : POUR 13

Point n° 7: Devis géomètre-expert de survol drone de la zone du Patus dans le cadre du suivi

de la société MMR

Présentation du devis établi par Monsieur Denis STEINBERG, géomètre-expert, d'un montant de 1 200,00 € HT, concernant un survol par drone de la zone du Patus (conditions fixées dans bail signé avec la Société MMR) afin de contrôler le suivi des altimétries.

VOTE : POUR 13

Point n° 8: Nexity Foncier Conseil : autorisation de suppression de servitude instaurée sur le lot n°2 au profit du lot n°1 et autorisation de signer l'acte d'annulation de servitude

Compte tenu de la modification de desserte des eaux usées via la rue de Garaste concernant le lotissement Le Hameau du Pic Saint-Loup (préalablement, il existait une servitude sur le lot n°2), la mairie est sollicitée par le notaire de l'acquéreur du lot n°2 (via le notaire Maître Thomas MAIGNIAL, notaire de la SNC FONCIER CONSEIL) afin de régulariser cette situation.

Il est demandé un écrit de la mairie s'engageant à consentir l'annulation de la servitude créée sur le lot n°2 au bénéfice du lot n°1 propriété communale, les frais d'acte d'annulation de servitude seront pris en charge par Nexity.

VOTE : POUR 13

Point n° 9: Convention d'adhésion à la médecine préventive 2023-2025

Présentation d'une nouvelle convention d'adhésion pour le suivi des agents en santé du travail pour la période 2023_2025.

VOTE : POUR 13

Point n° 10: Contentieux : autorisation d'ester en justice

Un contentieux a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Montpellier à la fois contre la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues et le Département de l'Hérault.

Demande l'autorisation d'ester en justice et de recourir au Cabinet d'Avocats MARGALL – D'ALBENAS.

VOTE : POUR 13

Point n° 11: Convention d'assistance juridique

La convention d'assistance juridique avec le Cabinet d'Avocats MARGALL – D'ALBENAS est arrivée à son terme (mission d'étude, de conseil et d'assistance en matière juridique).

Le cabinet est sollicité pour des appels téléphoniques courriers, mails et conseils.

Le forfait proposé est de 1449,40 HT et a été précédemment validé en commission urbanisme.

VOTE : POUR 13

Point n° 12: Sobriété énergétique : travaux d'éclairage salle Eugénie Dubois

La salle Eugénie Dubois est aujourd'hui éclairée avec des néons, c'est à la fois énergivore et non suffisant : proposition de les remplacer par des dalles à leds. Un devis de 1075,20 HT a été présenté et approuvé par la commission urbanisme.

La question de l'installation de variateurs a été évoquée mais il s'avère que ces variateurs sont plus fragiles pour utilisation dans cette salle. Il convient toutefois de vérifier la qualité de l'éclairage de ces leds (couleur).

VOTE : POUR 12 CONTRE 1

Point n° 13: Demande de modification de l'arrêté municipal sur l'usage des engins thermiques sur la forêt communale

Suite à un courrier d'un habitant demandant une dérogation pour faire de l'entraînement de trial dans la forêt communale (avec proposition de panneaux indicateurs visant le partage et le respect des lieux), il est proposé une modification de l'arrêté municipal sur l'usage des engins thermiques. La commission urbanisme a voté contre cette modification.

Discussion autour de cette demande, avec mise en lumière du côté « exceptionnel » de cette proposition qui pourrait être la porte ouverte à d'autres demandes.

VOTE : POUR 4 CONTRE 9

Point n° 14: Avenant au contrat de location du garage communal

Demande de Mr Jean Pierre Dugarin de disposer du garage/box 2 mois au-delà du bail qui se termine le 31 Mars 2023.

Proposition de rédiger un avenant au bail existant pour libération des locaux le 31/05/2023.

VOTE : POUR 13

Point n° 15: Travaux chemin de Clapiers – Estimation sommaire d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications

L'estimation de ces travaux fourni par le Syndicat Herault Energies est de 164 700 € TTC comprenant les travaux d'électricité pour 86 900 €, les travaux d'éclairage public pour 36 500€ et les travaux de télécommunications pour 41 300 €.

Le financement maximum de Hérault Energies sont estimés à 84200€.

Avant toute exécution des travaux, il est nécessaire de réaliser des études préalables du Chemin de Clapiers, montant estimé à 4800€.

Proposition d'engager cette somme par la mairie, cette étude n'est pas subventionnée et reste donc redevable si jamais les travaux ne sont pas effectués.

VOTE : POUR 13

Point N° 16 : Aide sociale : factures d'eau

Information concernant le compteur d'eau de la Maison Abriquet : il n'existe qu'un seul compteur qui réunit les dépenses du locataire mais aussi du comité des fêtes (principalement fabrication de glaçons).

Il est proposé de rembourser le locataire du trop payé de cette facture d'eau évalué à 134€.

VOTE : POUR 13

Point N° 17 : Demande de budget pour l'atelier municipal

Michel Garcia fait part d'achats à prévoir pour les ateliers municipaux : il s'agit de

- Lames de rideaux transparents pour isoler une partie de l'atelier contre le froid
- Canon chauffant fonctionnant sur bouteilles de gaz
- Budget prévisionne pour améliorer le chauffage : 3500€
- Outillage manuel en remplacement de vieux outils.
- Budget prévisionnel : 500€

Il est proposé de prévoir un budget de 3500€ en investissement et un budget de 500€ en fonctionnement pour 2023. Devis en cours.

VOTE : POUR 12 ABSTENTION 1

Informations :

- Eau brute

La commission urbanisme a évoqué le sujet de l'obtention de l'eau du bas Rhône sur la commune (comme à Assas). Il y a eu un rv avec le syndicat mixte garrigue et Campagne à ce sujet :

Il est nécessaire d'obtenir un tracé possible d'extension à partir des bornes d'Assas, et la population doit être consultée pour connaître le nombre d'habitants intéressés (le montant des travaux sera aussi fonction du nombre de raccordements à envisager).

Réunions d'informations à venir.

- Taxe d'aménagement

Cette taxe d'aménagement était associée à un taux de 1% sur le reversement.

Cette rétrocession est maintenant annulée par le conseil communautaire.

- Contentieux auprès du Conseil d'Etat

Un courrier qui annule les recours a été fait.

- Devenir des anciens ateliers municipaux : Mr Bruno PALLARES

Les anciens ateliers municipaux vont être utilisés pour du stockage par les associations. Bruno Pallarès propose de monter des box en grillage standard afin de garantir la luminosité dans tous les boxes et éviter de monter du placo.

Proposition de faire un budget pour l'aménagement complet de ces ateliers.

- Rôle du Conseil Municipal et des Commissions : Mr Michel PRONOST

Il s'agit d'un point de clarification proposé par Michel Pronost concernant le rôle du conseil municipal dans les grandes orientations pour le village : notamment les liens entre la démographie du village et la révision du PLU. Il est prévu de faire un conseil municipal extraordinaire afin de débattre pleinement de ce sujet.

- Agence de l'eau

Paul Nougaret informe qu'il y a des subventions possibles (environ à 70%) pour la désimperméabilisation de l'école en lien avec un projet de végétalisation.

Paul évoque la possibilité de réfléchir à un projet commun de désimperméabilisation esplanade+école dans le futur projet d'aménagement. Ces aides de financement seraient à croiser avec le Fond Vert.

Fin de séance : 20H15